

Recueil des actes administratifs 2019

Partie 3 – Arrêtés - n° 3-34

ARRETES DE M. le PRESIDENT

SOMMAIRE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES, FONCIERES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

17 octobre 2019 Arrêté désignant la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques

ARRÊTÉ
DESIGNANT LA PERSONNE RESPONSABLE
DE L'ACCES AUX DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
ET DES QUESTIONS RELATIVES A LA REUTILISATION DES INFORMATIONS PUBLIQUES

Le Président du Conseil départemental,

Vu les articles L. 330-1 et suivants du Code des relations entre le public et l'administration,

Considérant que le Département d'Indre-et-Loire est tenu de désigner une personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

Considérant que la personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques est chargée, en cette qualité, de :

- 1° réceptionner les demandes d'accès aux documents administratifs et de licence de réutilisation des informations publiques ainsi que les éventuelles réclamations et de veiller à leur instruction
- 2° assurer la liaison entre le Président du conseil départemental d'Indre-et-Loire et la commission d'accès aux documents administratifs.

ARRÊTE

Article 1. – Mme Géraldine NOUCHET, Juriste, est désignée personne responsable de l'accès aux documents administratifs et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques, en remplacement de Mme Elisabeth ROPARS.

Article 2. – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du Département et porté à la connaissance de la commission d'accès aux documents administratifs.

Article 3 - Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte exécutoire immédiatement après sa transmission et publication, en application de l'article L.221-2 du code des relations entre le public et l'administration.



Fait à Tours, le 17 OCT 2019

Le Président du Conseil départemental
d'Indre-et-Loire,

Jean-Gérard PAUMIER



Recueil consultable à la Direction des Archives départementales, 6 rue des Ursulines, TOURS, en contactant le 02 47 60 88 88 ou en transmettant votre demande précise à cette adresse électronique : archives@departement-touraine.fr

Tous droits de reproduction réservés

Pour Copie Conforme :

Le Directeur général des services
par intérim

Patricia BONAMY